

LE CQP AGA....en Pays de la Loire ?

C'est à présent officiel, le CQP AGA aura bien lieu en Pays de la Loire.

En complément des documents transmis directement par la Fédération, il convient de préciser et de clarifier un certain nombre de points qui pourraient vous poser des difficultés ou vous empêcher d'envisager ce type de projet. L'intérêt de ce document est avant tout de vous proposer un accompagnement personnalisé devant vous inciter à vous inscrire sur cette formation facile d'accès qui constitue une réelle opportunité.

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS 15 septembre 2011.

1- Pourquoi en Pays de la Loire ?

Tout d'abord il est important de noter que le Comité Régional s'est positionné sur ce type de formation pour répondre à un besoin réel des clubs du territoire des Pays de la Loire et Grand Ouest en parfaite concertation avec les 3 comités régionaux de la Zone Ouest : Bretagne, Pays de la Loire et Poitou Charentes.

⇒ **UNE FORMATION DE PROXIMITE POUR LIMITER AU MAXIMUM LES FRAIS**

2- Qu'est ce que c'est ?

- Le Certificat de Qualification Professionnelle – Animateur des Activités Gymniques
- Plusieurs mentions (en Pays de la Loire : mention Activités Gymniques Acrobatiques et en Poitou Charentes : mention Petite Enfance)
- Un diplôme professionnel sur les activités gymniques acrobatiques en Pays de la Loire
- Un diplôme professionnel sur les activités « Petite Enfance » en Poitou Charentes
- Il permet d'enseigner contre rémunération

⇒ **UNE SOLUTION POUR REGULARISER LA SITUATION DE VOS PROFESSIONNELS**

3- Les prérogatives

- L'animateur des Activités gymniques fait découvrir et initie aux activités gymniques débouchant sur des productions en gymnastique artistique, trampoline ou tumbling et en gymnastique acrobatique. Il garantit aux pratiquants (enfants, adolescents et adultes) des conditions de sécurité et de maîtrise de l'environnement.
- Il exerce son activité de manière autonome sur la base annuelle de 360 heures de travail en face à face pédagogique.

⇒ **FAIRE COINCIDER DEUX BESOINS PARTICULIERS = le besoin d'encadrement dans les clubs avec celui des jeunes d'exercer une activité professionnelle dans le cadre de leur discipline sportive.**

⇒ **PERMETTRE A NOS JEUNES, ETUDIANTS, DE RESTER DANS LE MILIEU FEDERAL, AU SERVICE DE NOS CLUBS.**

4- La formation

- Une formation de proximité
- Allègement de formation pour les titulaires de diplômes fédéraux
- Parcours individualisé de formation
- Un suivi individualisé assuré par un tuteur

- Possibilité de Validation des Acquis d'Expérience
- 165h de formation →
 - o 5h00 pour le positionnement
 - o 105h00 de formation en Centre (Cholet et périphérie)
 - o 50h00 de formation en entreprise
- Le coût : 1675 € (frais pédagogiques)

⇒ **FORMATION DE COURTE DUREE (3 semaines)**

⇒ **REMARQUE = LE COUT NE DOIT EN AUCUN CAS ÊTRE UN FREIN A L'INSCRIPTION.**

En effet ce n'est qu'à l'issue du positionnement du 11 octobre qu'un devis vous sera établi, libre à vous ensuite de poursuivre ou non ce projet. (Compter 60 € de frais pédagogique pour le positionnement)

5- Conditions d'entrée en formation

- Une attestation de formation aux 1^{er} secours (AFPS) ou « prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)
- Une attestation de pratique de 100h00 au minimum dans une activité gymnique acrobatique (délivrée par le club)
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives de moins de 3 mois
- Avoir 18 ans minimum au 1^{er} jour du stage de 50h00 de formation en entreprise

⇒ **IL EST IMPORTANT DE NOTER QUE CES CONDITIONS PEUVENT ÊTRE REUNIES APRES LA PHASE D'INSCRIPTION. CELA NE DOIT PAS INFLUER SUR VOS BESOINS** (possibilité de validation en cours de formation pour l'AFPS et PSC1)

6- Le calendrier

- 11 octobre 2011 – CHOLET (positionnement)
 - 21 au 25 novembre 2011 – CHOLET (formation en centre)
 - 16 au 20 janvier 2012 – CHOLET (formation en centre)
 - 12 au 16 Mars 2012 – CHOLET (formation en centre)
- Entre le 12 octobre et le 30 juin : stage en entreprise

7- Comment financer sa formation

- Qui finance ? → Les frais de formation sont à la charge de l'employeur, ce dernier pouvant ainsi faire une demande de prise en charge par son OPCA (AGEFOS PME, UNIFORMATION)
- En fonction des politiques locales, d'autres aides peuvent également être allouées. Se renseigner auprès de votre DRDJS, votre commune, département ou région.

⇒ **NOUS CONTACTER POUR TOUTES PRECISIONS CONCERNANT LE FINANCEMENT AFIN DE SIMPLIFIER VOS DEMARCHES**

8- Se renseigner :

- *Institut National de Formation de la FFG pour les inscriptions*
Tél : 01 48 01 24 48
- *Comité de Régional de Gymnastique des Pays de la Loire –*
Tél : 02 40 46 10 46 – Mail : mail@ffgypaysdelaloire.fr
Conseiller Technique Fédéral - Fabrice CHEVALIER
- Tél : 06 75 33 03 93 - Mail : ctf@ffgypaysdelaloire.fr

⇒ **NOUS SOMMES A VOTRE DISPOSITION POUR VOUS ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DE VOS DEMARCHES ET EN PARTICULIER EN AMONT DES INSCRIPTIONS.**

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Une formation de proximité, facile d'accès que nous vous conseillons vivement
- Un diplôme professionnel de qualité permettant d'exercer contre rémunération
- Une formation de courte durée
- Des conditions d'entrée en formation facilitées
- Un financement de la formation
- Un accompagnement de toutes vos démarches par nos soins
- Une date butoir, le 15 septembre 2011 pour les inscriptions.

EN CONCLUSION

La date du 15 septembre ne constitue en aucun cas un engagement de votre part, tous les projets peuvent et doivent être étudiés d'ici le mois d'octobre mais en attendant INSCRIVEZ – VOUS.

